

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 28 octobre 2015 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Pâquerette Coulombe, maire suppléant de Grosses-Roches
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. Jérôme Landry, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 15.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontres;
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 16 septembre 2015;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 octobre 2015;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 octobre 2015;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 7 octobre 2015;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1 Demande de renouveler l'appui de la MRC de La Matanie au Projet de chaire de recherche industrielle en tourisme numérique du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) et du Cégep de Matane;
 - 5.2 Office des personnes handicapées du Québec – Suggestions dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
 - 5.3 Lettre du sous-ministre associé aux Forêts concernant la demande d'instaurer un projet pilote de forêt de proximité dans la municipalité de Saint-René-de-Matane / Résolution 2015-10-259 de la municipalité de Saint-René – Demande de partenariat;
 - 5.4 Comité centre-ville de Matane – Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016;

- 5.5 Chambre de commerce région de Matane – XXV^e Gala de l'Excellence qui a lieu le 7 novembre 2015 à Matane;
- 5.6 2^e édition du Colloque régional sur la gestion 2015 destiné à toutes les entreprises agricoles et intervenants régionaux du BSL, le 3 novembre 2015 à Rivière-du-Loup;
- 5.7 Jour du Souvenir – Mandat de représentation de la MRC dans le cadre du 70^e anniversaire de la Deuxième Guerre Mondiale, dimanche le 8 novembre 2015;
- 5.8 Félicitations à monsieur Rémi Massé, élu député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia;
- 5.9 Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre;
- 5.10 Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent – 10^e édition des Prix du patrimoine – Autorisation signature du protocole 2016;
- 6. Administration générale / développement local et régional :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière;
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme;
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie;
 - 6.1.4 Cp - Génie civil;
 - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes;
 - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 État des activités financières au 30 septembre 2015 :
 - 6.2.1 État act. fin. - MRC de La Matanie;
 - 6.2.2 État act. fin. - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.2.3 État act. fin. - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.2.4 État act. fin. - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.3 États comparatifs selon les dispositions du règlement 231-2008 au 30 septembre 2015 :
 - 6.3.1 États comp. - MRC de La Matanie;
 - 6.3.2 États comp. - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.3.3 États comp. - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.3.4 États comp. - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.4 Réaffectations budgétaires au 30 septembre 2015 :
 - 6.4.1 Réaff. budg. - MRC de La Matanie - compétences communes;
 - 6.4.2 Réaff. budg. - Service régional de sécurité incendie;
 - 6.4.3 Réaff. budg. - Service régional de génie civil;
 - 6.4.4 Réaff. budg. - Service de l'évaluation foncière;
 - 6.4.5 Réaff. budg. - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.5 Rapport du préfet sur la situation financière du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour;
 - 6.6 Approbation par le MAMOT du règlement numéro 266-2015 décrétant un emprunt de 245 000 \$ pour la reconstruction du pont forestier H012-097;
 - 6.7 Demande de financement à courts termes pour le règlement numéro 266-2015 décrétant un emprunt de 245 000 \$;
 - 6.8 Refinancement des Règlements d'emprunt numéros 238-2010 (appareils respiratoires SRSI) et 244-2010 (acquisition bâtiment);
 - 6.9 Édifice de la Matanie – Bail de location (B. Normand Évaluateur) option de renouvellement;
 - 6.10 Renouvellement du régime d'assurances collectives au 1^{er} décembre 2015;
 - 6.11 Fin de probation et embauche de madame Valérie Dionne au poste d'adjoint technique en évaluation foncière;
 - 6.12 Offre d'adhésion à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour 2015-2016;
 - 6.13 Autorisation paiement 3^e versement à la ville de Matane – Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale 2015;
 - 6.14 Autorisation paiement facture Sani-Manic – Contrat de vidange des fosses septiques pour le secteur de Saint-Adelme, année 2015;
 - 6.15 Tourisme :
 - 6.15.1 Autorisation participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), le 3 décembre 2015 à Montréal;
 - 6.15.2 Table tourisme de La Matanie;

- 6.15.3 Colloque de l'industrie touristique, les 12 et 13 novembre 2015 à Matane;
- 6.16 Demande d'appui – Résolution 2015-09-265 de la MRC de Marguerite-D'Youville – Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme;
- 7. Évaluation foncière :
 - 7.1 Autorisation paiement facture PG Solutions – Transformation des données du bâtiment agricole de la modernisation;
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement :
 - 8.1 Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2015);
 - 8.2 Réception du premier projet de règlement VM-89-152 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter une bande de protection dans une partie de la zone 256-I;
 - 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-153 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone 53-C;
 - 8.4 Réception du projet de règlement VM-88-26 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme de la ville de Matane quant à la modification de la grille de compatibilité sous l'affectation du sol mixte centre-ville;
 - 8.5 Réception de projets de règlements de la municipalité de Grosses-Roches :
 - projet de règlement numéro 306 remplaçant le règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 236;
 - projet de règlement numéro 307 remplaçant le règlement de zonage numéro 132;
 - projet de règlement numéro 308 remplaçant le règlement de lotissement numéro 133;
 - projet de règlement numéro 309 remplaçant le règlement de construction numéro 134;
 - projet de règlement numéro 311 remplaçant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 239;
 - projet de règlement numéro 313 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures numéro 179;
 - projet de règlement numéro 314 créant un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
 - 8.6 Réception du premier projet de règlement numéro 347-15 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Paule afin de revoir certaines dispositions sur les bâtiments et les aménagements complémentaires;
 - 8.7 Autorisation pour des travaux dans un cours d'eau et émission d'un certificat de conformité en faveur de la ville de Matane – Nivellement de la plage du Parc des Îles;
 - 8.8 Autorisation pour des travaux dans un cours d'eau et émission d'un certificat de conformité en faveur de l'usine Tembec-Matane – Nettoyage de la prise d'eau de sa station de pompage;
 - 8.9 Alliance ARIANE pour une Politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme;
 - 8.10 Demande d'appui – Résolution CM-249-08-15 de la MRC des Pays-d'en-Haut – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);
 - 8.11 Constitution d'une commission de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de La Matanie;
- 9. Génie forestier :
 - 9.1 Autorisation paiement SER-des-Monts – travaux dégagement de plantations;
 - 9.2 Autorisation paiement Tetra Tech facture #15301806 – Mandat d'élaboration des plans et devis pour la reconstruction du pont forestier H012-097 à Les Méchins;
- 10. Service régional de génie civil :
 - 10.1 PISRMM – Approbation par le comité MTQ du plan de travail détaillé de la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;
- 11. Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1 SRSI – Embauche de pompiers à temps partiel :
 - M. Brendon Rousseau, caserne 20 de Saint-Adelme;
 - M^{me} Nadine Mongeon, caserne 19 de Sainte-Félicité;
 - 11.2 Embauche au poste de Chef de division prévention et opérations;

- 11.3 Annulation de la résolution numéro 502-09-15;
- 12. Varia;
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 532-10-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents forment le quorum et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivant et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 6.8.1 « Acceptation de l'offre du soumissionnaire gagnant – Financement par billets – Règlements d'emprunt numéros 238-2010 et 244-2010 »;
- 6.8.2 « Autorisation de signature – Financement par billets – Modification des règlements d'emprunt numéros 238-2010 et 244-2010 »;
- 6.15.4 « Rapport annuel, été 2015 – Bureau d'accueil touristique de La Matanie »;
- 6.17 « Développement économique – Recommandations du comité administratif / investissement »;
- 9.3 « Résultats de l'appel d'offres public pour la reconstruction du pont forestier H012-097 situé sur le territoire de la municipalité de Les Méchins et recommandations »;
- 11.4 « Autorisation paiement facture Groupe T.R.G. inc. ».
- 12. Varia
 - a) contrat chargé projet;
 - b) congrès FQM;
 - c) absence représentant Matane;
 - d) cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 533-10-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 septembre 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 16 septembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 534-10-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 octobre 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 535-10-15

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 octobre 2015 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 536-10-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 7 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 7 octobre 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 7 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 537-10-15

APPUI AU PROJET « CHAIRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DANS LES COLLÈGES DU CRSNG EN TOURISME NUMÉRIQUE » DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE (CDRIN) DU CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Matane a fondé, en 2007, une corporation sans but lucratif, dans le but de mettre en place le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) afin d'accompagner l'industrie de l'imagerie numérique dans son développement;

CONSIDÉRANT QUE la mission du CDRIN est d'offrir des services de recherche, d'aide technique et de formation spécialisée aux entreprises de l'industrie de l'imagerie numérique dans les secteurs de l'art, du divertissement, des médias interactifs, de la science et de la santé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a suscité un investissement tant public que privé de plus de 5 millions de dollars en infrastructures et en équipements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a octroyé au Cégep de Matane, pour le CDRIN, une aide financière totalisant 265 000 \$, soit 205 000 \$ sur quatre ans (2011, 2012, 2013 et 2014) dans le cadre du Pacte rural (PNR II) et 60 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) en 2011;

CONSIDÉRANT les efforts tant financiers qu’humains que les organismes et institutions de la MRC de La Matanie doivent déployer afin de concurrencer l’attraction naturelle des pôles urbains;

CONSIDÉRANT l’importance qu’accordent les élus de la MRC de La Matanie à la diversification économique, à la création d’emplois, à la rétention des jeunes en région, à l’intégration d’activités de recherche et de développement sur le territoire qu’elle dessert;

CONSIDÉRANT QUE le CDRIN a permis à l’Est du Québec d’être doté de plusieurs systèmes de capture de mouvements afin de les optimiser et de les faire évoluer au bénéfice des PME du territoire;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée au niveau de l’attractivité d’un pôle technologique pour la ville de Matane, la MRC de La Matanie et la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE dès mai 2008, la MRC demandait aux autorités concernées que l’imagerie numérique soit reconnue comme secteur économique émergeant au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Matane a été reconnu le 10 octobre 2014 comme Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) et que les avenues de recherche en imagerie numérique sont sous la responsabilité du CDRIN;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement que représente l’industrie touristique pour la région et pour l’ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Chaire de recherche industrielle dans les collèges du CRSNG en tourisme numérique » du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) du Cégep de Matane contribuerait au développement économique de notre territoire et de l’ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 582-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie et la lettre d’appui transmise à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie fasse connaître au Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada, que la MRC de La Matanie réitère son appui sans équivoque le Cégep de Matane et le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) dans leur demande de subvention pour le projet « Chaire de recherche industrielle dans les collèges du CRSNG en tourisme numérique ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 538-10-15

PROJET PILOTE DE FORÊT DE PROXIMITÉ – DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite créer une forêt de proximité sur son territoire, notamment pour générer des retombées économiques en lien avec une meilleure gestion des activités et ressources fauniques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a appuyé les démarches de la municipalité de Saint-René-de-Matane pour créer une forêt de proximité par sa résolution numéro 743-01-15;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 9 septembre 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs mentionne que seules les MRC peuvent obtenir une délégation de gestion d'une partie des forêts du domaine de l'État et invite la MRC et Saint-René-de-Matane à convenir d'un partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a manifesté son intention, par la résolution numéro 2015-10-259, pour la conclusion d'un partenariat avec la MRC de La Matanie pour poursuivre le développement de son projet de forêt de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie confirme son intérêt à la municipalité de Saint-René-de-Matane pour entreprendre des démarches visant à convenir d'un partenariat pour l'élaboration d'un projet de forêt de proximité à Saint-René-de-Matane pouvant mener éventuellement à une délégation de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 539-10-15

COMITÉ CENTRE-VILLE DE MATANE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire contribuer à la mise en valeur et à la revitalisation du centre-ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC fait partie de la catégorie de membres « Organismes » au coût de 50 \$/année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie renouvelle son adhésion comme membre du Comité centre-ville de Matane et que le paiement de la contribution de 50 \$ soit autorisé pour la cotisation 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 540-10-15

GALA DE L'EXCELLENCE 2015 BÉTON PROVINCIAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE, LE 7 NOVEMBRE 2015 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de commerce région Matane au Gala de l'Excellence « Béton Provincial », le 7 novembre 2015 au Riôtel de Matane, au coût de 125 \$ du billet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur André Morin, préfet, madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hamy Mama, analyste financière, ainsi que madame Karine Lévesque, agente de développement économique, à assister au Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce, le 7 novembre 2015 à Matane;

D'autoriser le paiement des billets au montant de 125 \$ par personne et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 541-10-15

JOUR DU SOUVENIR – MANDAT DE REPRÉSENTATION DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DU 70^e ANNIVERSAIRE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

CONSIDÉRANT QU'en prévision des activités consacrées au Jour du Souvenir à la mémoire des Canadiens morts à la guerre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet afin de participer aux cérémonies de commémoration qui se tiendront le dimanche 8 novembre 2015 et déposer une couronne de coquelicots au cénotherphe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élection du nouveau député fédéral du comté d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia

Le préfet, monsieur André Morin, informe les membres du Conseil qu'une lettre de félicitations a été adressée à monsieur Rémi Massé en date du 20 novembre 2015.

RÉSOLUTION 542-10-15

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, la Journée internationale des droits de l'enfant est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur André Morin, au nom du Conseil de la MRC de La Matanie, proclame la journée du 20 novembre « Journée internationale des droits de l'enfant » sur le territoire de la MRC de La Matanie et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 543-10-15

CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – 10^e ÉDITION DES PRIX DU PATRIMOINE – AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a toujours soutenu la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'implique depuis 1999 dans l'organisation des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent afin de souligner les meilleures interventions patrimoniales réalisées sur son territoire et dans tout le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent a préparé un protocole d'entente afin de requérir la participation de la MRC à l'organisation de la dixième édition des Prix du Patrimoine 2016 et que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet de la MRC de La Matanie, monsieur André Morin, à signer le protocole d'entente avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent concernant l'organisation des Prix du Patrimoine 2016;

DE désigner le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et urbanisme, monsieur Olivier Banville, comme représentant de la MRC pour les communications entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 544-10-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 29 746,13 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 938,00 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 39 308,89 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 8 377,32 \$, représentant un grand total de 79 370,34 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 545-10-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 362,23 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 665,77 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 36 658,69 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 8 115,09 \$, représentant un grand total de 46 801,78 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 546-10-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 19 875,85 \$, la liste des chèques émis au montant de 18 310,11 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 43 916,07 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 140,38 \$, représentant un grand total de 88 242,41 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 547-10-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 98,34 \$, la liste des chèques émis au montant de 10 377,80 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 14 364,41 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 685,48 \$, représentant un grand total de 27 526,03 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 548-10-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 113 856,83 \$, la liste des chèques émis au montant de 27 177,49 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 127 993,05 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 22 479,98 \$, représentant un grand total de 291 507,35 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 549-10-15

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 –
*TPI DE LA MRC DE LA MATANIE***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 28 963,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 036,40 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 6 514,37 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 451,43 \$, représentant un grand total de 39 965,22 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 550-10-15

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 –
*TNO RIVIÈRE-BONJOUR***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 364,93 \$, la liste des chèques émis au montant de 346,94 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 2 911,24 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 532,27 \$, représentant un grand total de 4 155,38 \$ pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 551-10-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE 2015 AU 22 OCTOBRE 2015 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 15 129,78 \$, les salaires payés du 6-09-2015 au 17-10-2015 au montant de 1 030,42 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 233,38 \$, représentant un grand total de 16 393,58 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 11 septembre 2015 au 22 octobre 2015 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 552-10-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2015 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2015, pour les compétences communes à l'ensemble des municipalités :

Du poste No GL	Description	Montant	Au poste No GL	Description	Montant
Administration générale					
03 41000 000	Aff. surplus non affecté - Adm.	11 200	02 13010 142	Hrs supplémentaires - admin.	1 200
			02 13020 141	Salaires réguliers - autres	1 000
			02 13020 142	Hrs supplémentaires - autres	3 000
			02 13020 200	Contribution employeur - autres	1 000
			02 19000 690	Équipement de bureau	5 000
02 19000 415	Service professionnel archive	1 350	02 19000 349	Contribution financière	600
			02 19000 523	Soutien logiciels	750
Schéma de couvertures de risques					
03 41030 000	Aff. surplus non affecté - Schéma inc.	4 500	02 22201 141	Salairé géomatique	3 700
			02 22201 200	Contr. employeur géomatique	800
Matières résiduelles					
02 45000 499	Inscription - Matières résiduelles	150	02 45000 339	Avis public	150
Gestion boues de fosses septiques					
02 49000 459	Service vidange boues fosses sept.	600	02 49000 141	Salairé régulier - Vidange BFS	475
			02 49000 200	Contr. employeur - Vidange BFS	125
Municipalité amie des aînés					
02 59100 141	Frais de déplacement	800	02 59100 142	Hrs supplémentaires	400
02 59100 499	Inscription et formation	400	02 59100 493	Frais de rencontre	800
Développement rural					
02 62001 459	Pacte rural - Projets PNR III	3 650	02 62000 142	Hrs supplémentaires - agent #1	1 000
			02 62000 499	Inscription et formation	1 000
			02 62000 670	Fournitures de bureau	250
			02 62001 142	Hrs supplémentaires - agent #2	1 000
			02 62002 141	Salairé régulier - Honoraire dév.rural	300
			02 62002 200	Contr. employeur - Honoraire dév. rural	100

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 553-10-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2015, pour le Service régional de sécurité incendie :

Du poste No GL	Description	Montant	Au poste No GL	Description	Montant
Service régional de sécurité incendie					
02 22500 144	Salairé permanent - Formation	2 400	02 22500 147	Salairé pompier prévention	2 400
02 22500 339	Avis public	1 110	02 22501 310	Frais de déplacement prévention	1 110
02 22500 513	Location machinerie/équipement	2 000	02 22510 320	Frais de subsistance	2 000
02 22501 650	Vêtements de combats	1 835	02 22500 650	Vêtements, chaussures & acc.	1 000
			02 22500 494	Cotisation	835

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 554-10-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2015, pour le Service régional de génie civil :

Du poste No GL	Description	Montant	Au poste No GL	Description	Montant
Service de génie civil					
02 32000 141	Salaires réguliers - génie civil	4 000	02 32001 429	Assurance équipement génie civil	145
02 32000 200	Contr. employeur - génie civil	500	02 32000 523	Entretien équip. et licence	2 200
			02 32000 339	Avs public	355
			03 31007 000	Activités d'investissement génie civil	1 800

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 555-10-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2015 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2015 pour le Service de l'évaluation foncière :

Du poste No GL	Description	Montant	Au poste No GL	Description	Montant
Service d'évaluation foncière					
02 80000 310	Frais de déplacement - Matane	2 500	02 80000 142	Heures supplémentaires	5 000
02 80010 310	Frais de déplacement - H.G.	2 500			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 556-10-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2015 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2015, pour les TPI de la MRC de La Matanie :

Du poste No GL	Description	Montant	Au poste No GL	Description	Montant
T.P.I.					
02 62909 410	Honoraires arpenteur/notaire	20 000	02 62900 141	Salaires forestiers	15 000
			02 62900 142	Hres supplémentaires	1 050
			02 62900 200	Contribution employeur	3 000
			02 62909 141	Salaires géomatique	800
			02 62900 200	Contribution employeur	150
02 62900 490	Travaux d'aménagement sylv.	2 900	02 62900 321	Transport de plants	2 900
02 62909 670	Fournitures de bureau	50	02 62909 895	Frais de banque et intérêts	50
02 62900 670	Fournitures de foresterie	900	03 31000 000	Activités d'investissement	900

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du préfet de la MRC de La Matanie sur la situation financière du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour.

Approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt numéro 266-2015 décrétant un emprunt de 245 000 \$ pour la reconstruction du pont forestier H012-097 situé sur le territoire de la municipalité de Les Méchins.

RÉSOLUTION 557-10-15

DEMANDE DE FINANCEMENT À COURTS TERMES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 266-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 245 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT FORESTIER H012-097

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 266-2015 au montant de 245 000 \$ et qu'il y a lieu de prévoir un financement temporaire afin de permettre la reconstruction du pont forestier H012-097 situé à Les Méchins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser un financement à courts termes avec la Caisse populaire Desjardins de La Matanie pour le règlement numéro 266-2015 en lien avec la reconstruction du pont forestier H012-097 situé à Les Méchins;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 558-10-15

ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE GAGNANT – FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 238-2010 ET 244-2010

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues à la direction du financement des organismes publics et de la documentation financière du ministère des Finances suite à l'appel d'offres pour le financement par billets des règlements d'emprunt numéros 238-2010 et 244-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 4 novembre 2015 au montant de 354 600 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 238-2010 et 244-2010, au prix de 100,00000, CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

18 000 \$	2,69 %	4 novembre 2016
18 600 \$	2,69 %	4 novembre 2017
19 100 \$	2,69 %	4 novembre 2018
19 500 \$	2,69 %	4 novembre 2019
279 400 \$	2,69 %	4 novembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 559-10-15

AUTORISATION DE SIGNATURE – FINANCEMENT PAR BILLETS – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 238-2010 ET 244-2010

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la MRC de La Matanie souhaite emprunter par billets un montant total de 354 600 \$:

Règlements numéros	pour un montant de
238-2010	28 700 \$
244-2010	325 900 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 354 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 238-2010 et 244-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par monsieur André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 4 novembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2016	18 000 \$
2017	18 600 \$
2018	19 100 \$
2019	19 500 \$
2020	20 000 \$ (à payer en 2020)
2020	259 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC de La Matanie doit émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 244-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 560-10-15

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION (B. NORMAND ÉVALUATEUR) – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le bail de location (local 005) viendra à échéance le 31 mars 2016 et que *B. Normand Évaluateur (2000) inc.* a signifié son intention d'exercer l'option de renouvellement en vertu de l'article 2.2.1 du bail en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document préparé par la directrice à la gestion financière concernant les modalités financières proposées pour l'option de renouvellement du bail du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût du loyer doit être convenu par écrit entre le locateur et le locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pâquerette Coulombe et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC autorise l'option de renouvellement du bail avec *B. Normand Évaluateur inc.*, selon les modalités financières proposées auxquelles s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, et les paramètres suivants :

- renouvellement d'une durée d'un (1) an du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- loyer pour une superficie de 512 pi²;
- toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 561-10-15

RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives devient renouvelable en date du 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT le processus de soumission a été autorisé en septembre 2014 pour un renouvellement au 1^{er} décembre 2014 (résolution numéro 670-11-14);

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.2 du *Code municipal du Québec* permet la reconduction après la demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 670-11-14 autorisant le renouvellement du régime d'assurance collective avec SSQ en date du 1^{er} décembre 2014 avec une prime mensuelle de 7 526 \$ plus taxes selon la proposition;

SSQ	Primes mensuelles avant taxes au 1^{er} déc. 2014	Taux de renouvellement au 1^{er} déc. 2015	Primes mensuelles au 1^{er} déc. 2015
<i>Assurance-vie adhérent</i>	404 \$	0,29 \$ / 1 000 \$	460 \$
<i>DMA</i>	58 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	63 \$
<i>Vie conjoint</i>	34 \$	1,58 \$	35 \$
<i>Vie enfants</i>	4 \$	0,20 \$	5 \$
<i>Salaire longue durée</i>	2 219 \$	2,72 \$ / 100 \$	2 494 \$
<i>Salaire courte durée</i>	1 405 \$	0,63 \$ / 10 \$	1 324 \$
<i>Assurance Maladie :</i>			
<i>Individuel</i>	538 \$	97,60 \$	683 \$
<i>Familial</i>	2 731 \$	212,35 \$	3 398 \$
<i>Monoparental</i>	133 \$	144,37 \$	289 \$
Primes mensuelles (avant taxes) :	7 526 \$		8 751 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement du régime d'assurances collectives avec SSQ Société d'assurance-vie inc. en date du 1^{er} décembre 2015 avec une prime mensuelle de 8 751 \$ plus les taxes selon la proposition;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 562-10-15

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE DIONNE AU POSTE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 158-04-15 relative à l'embauche, en date du 21 mai 2015, de madame Valérie Dionne à titre d'adjointe technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 21 novembre 2015;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service et de la direction générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Valérie Dionne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE madame Valérie Dionne soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 21 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 563-10-15

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (APDEQ)

CONSIDÉRANT le mandat en matière de développement local et régional de la MRC de La Matanie depuis le 15 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) est de jouer un rôle stratégique dans le développement des compétences et des connaissances des artisans du développement économique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion « multimembres » 2015-2016 au montant de 795 \$, plus les taxes applicables, permet d'inscrire jusqu'à neuf personnes d'une même organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) a signé une entente de partenariat avec l'APDEQ permettant ainsi à ses membres d'obtenir un rabais de 200 \$ sur l'adhésion « multimembres » 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion « multimembres » pour la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), et le paiement de la cotisation pour 2015-2016, après rabais de 200 \$ pour les membres de l'ADGMRCQ, au montant de 595 \$ plus les taxes applicables, soit 684,10 \$ taxes incluses, à même le budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 564-10-15

AUTORISATION PAIEMENT 3^e VERSEMENT À LA VILLE DE MATANE – PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE POUR 2015

CONSIDÉRANT la facture numéro 2015-000063 de la ville de Matane au montant de 66 055,00 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la ville de Matane du 3^e et dernier versement pour l'année 2015, au montant de 66 055,00 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 565-10-15

AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC INC. – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS DE SAINT-ADELME, ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 031419 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Adelme, année 2015, au montant de 24 150 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 031419 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2015, pour le secteur de Saint-Adelme, pour un montant total de 27 766,46 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 566-10-15

TOURISME – AUTORISATION PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ), LE 3 DÉCEMBRE 2015 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2015-2016 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre de faire connaître la destination « Matane » auprès des organisateurs d'événements de la grande région de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, à la bourse d'affaires de Montréal, le 3 décembre 2015 à Montréal;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 567-10-15

TABLE TOURISME DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT l'existence d'une Table tourisme dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir une approche de concertation entre les intervenants touristiques et culturels ainsi que les différents partenaires de la MRC;

CONSIDÉRANT l'implication de la Table tourisme dans le suivi et la mise en œuvre de la planification stratégique touristique 2012-2016;

CONSIDÉRANT l'objectif d'accroître la notoriété de la région et de promouvoir les entreprises et initiatives à caractère touristique;

CONSIDÉRANT la représentativité des différents secteurs d'activité, des partenaires et des élus municipaux au sein de la Table tourisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie poursuivre les efforts de concertation du milieu touristique et autorise le maintien de la Table tourisme et sa composition actuelle;

QUE les personnes suivantes soient nommées pour siéger à ladite Table :

Secteur d'activité de l'industrie touristique	Entreprise ou organisme	Représentant
Chasse et pêche	Réserve faunique de Matane	À déterminer
	SOGERM	Sébastien Lavoie
Randonnée pédestre	Sentier international des Appalaches	Éric Chouinard
Activités familiales	Les Jardins de Doris	Doris Ross
Attraits culturels	Espace F	Gilles Arteau
Événementiel	Théâtre des Grands Vents	Frédéric Boivin
Campings	Camping de la rivière Matane	Maxime Tremblay
Hôtels et congrès	Riôtel Matane	Nathalie Blouin
	Quality Inn & Suites Matane	Yannick Thibault
Autres établissements d'hébergement	Manoir des Sapins	Claudine Desjardins
À solliciter :		
Agrotourisme	Fromagerie du Littoral	Carole Castonguay
	Gîte Confort et Chocolats	Sylvain Lessard
Restauration	Café du Monde	Ann Canuel
Sports motorisés	Club Les Amoureux de la motoneige	René Lavoie
Élus municipaux		
Préfet de la MRC	André Morin	
1 élu	Jérôme Landry, maire de la Ville de Matane	
1 élu	Harold Chassé, maire de St-René de Matane	
Partenaires de la MRC		
Service des loisirs, Ville de Matane	Sylvie Caron	
Service des communications, Ville de Matane	Anne Dionne	
Comité Centre-Ville	Denis Secret	
Chambre de commerce Région Matane	À déterminer	
MRC de La Matanie		
Technicienne en récréotourisme	Valérie Landry-Cayouette	
Direction générale	Olivier Banville ou Line Ross	
Conseillères en développement rural	Nadine Turcotte ou Vanessa Caron	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 568-10-15

COLLOQUE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE, LES 12 ET 13 NOVEMBRE 2015 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation de Tourisme Gaspésie au douzième *Colloque de l'industrie touristique* qui aura lieu les 12 et 13 novembre 2015 à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 225 \$/personne membre de l'ATRG (incluant activités, dîners, soupers, pauses-santé, coquetel et soirée) pour la participation de monsieur André Morin, préfet, monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et urbanisme, ainsi que madame Valérie Landry-Cayouette, technicienne en récréotourisme, au douzième *Colloque de l'industrie touristique* qui aura lieu les 12 et 13 novembre 2015 à Matane ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 569-10-15

2^e ÉDITION DU COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA GESTION 2015, LE 3 NOVEMBRE 2015 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'invitation à la 2^e édition du Colloque régional sur la gestion 2015 destiné aux entreprises agricoles et aux intervenants régionaux du Bas-Saint-Laurent, le 3 novembre 2015 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses advenant la possibilité de déléguer un(e) employé(e) de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 570-10-15

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-09-265 DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – PROJET DE LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-09-265 de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT le transfert de la mission du Centre local de développement (CLD) vers la MRC de Marguerite-D'Youville au mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT le transfert de la mission du Centre local de développement (CLD) vers la MRC de La Matanie au mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le financement des MRC est constitué de fonds publics;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un cadre législatif et réglementaire qui favorise le développement économique régional;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de l'attractivité régionale est indispensable à la croissance économique;

CONSIDÉRANT QUE l'agilité et la souplesse des rouages économiques sont des composantes essentielles à la vitalité économique;

CONSIDÉRANT QU'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement économique et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE les projets à caractère économique comportent régulièrement des informations de nature confidentielle et stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi portant le numéro 56 sur la transparence en matière de lobbying a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté deviendraient titulaires de charge publique au sens de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE les communications entre les entreprises et le Service de développement des MRC seraient considérablement alourdies par la mise en application de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QU'au sein des entreprises, et particulièrement au sein des petites et moyennes entreprises, les ressources financières et humaines dédiées aux tâches bureaucratiques sont très limitées;

CONSIDÉRANT QUE les organisations de développement économique, dont les MRC, ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants et membres du personnel qui travaillent à la MRC sont tenus de respecter des codes d'éthique rigoureux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Marguerite-D'Youville regroupe, au sein de son Service de développement économique, des titulaires de charges publiques et des dirigeants d'entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie fait siennes et appuie les démarches de la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la MRC de La Matanie demande au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques de modifier ce projet de loi afin d'exempter les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi;

QUE la MRC de La Matanie demande au Ministre d'alléger les processus administratifs liés à l'application dudit projet de loi;

DE transmettre copie de la présente au ministre responsable de la région, au député provincial de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Fédération québécoise des municipalités, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, au président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 571-10-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2015-011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement local et régional (développement économique) de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-011 et la présentation aux membres du comité administratif / investissement par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 35 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués à la politique du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet Partenariat;

CONSIDÉRANT la mobilisation et la participation dans la MRC de La Matanie en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans le milieu par le développement de congrès d'affaires dans La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2015-011, comme suit :

- une subvention de 500 \$, non remboursable, du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE), volet Partenariat;

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 572-10-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2015-012

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-012 et la présentation aux membres du comité administratif / investissement par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d’admissibilité du Fonds d’accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet Partenariat;

CONSIDÉRANT la mobilisation et la participation dans la MRC de La Matanie en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans le milieu par le soulignement de la réussite et du travail des entrepreneurs, industriels, organismes et travailleurs de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2015-012, comme suit :

- une subvention de 500 \$, non remboursable, du Fonds d’accompagnement des entreprises (FAE), volet Partenariat;

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 573-10-15

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS – TRANSFORMATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT AGRICOLE DE LA MODERNISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture # STD24457 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment agricole de la modernisation, au montant de 1 965 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces frais non récurrents reliés à la modernisation des rôles sont refacturés aux municipalités concernées au coût de 2,50 \$ par dossier, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

D’autoriser le paiement de la facture # STD24457 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment agricole de la modernisation, au montant de 2 259,26 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 574-10-15

ÉMISSION D’UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE – NIVELLEMENT DE LA PLAGE DU PARC DES ÎLES

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 2 octobre 2015 de madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l’environnement et au développement durable de la ville de Matane, concernant le projet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane entend procéder à la réalisation de travaux de nivellement de la plage des Îles, ceux-ci consisteront à niveler, une fois par an, au printemps et pendant une demi-journée, les monticules de terre accumulée sur la plage et dans l'aire de baignade à la suite des crues printanières sur une aire totale d'environ 4 734 mètres carrés, dont environ 380 mètres carrés dans la rive et 4 354 mètres carrés dans le littoral;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a demandé à la municipalité régionale de comté de La Matanie « MRC » d'émettre un certificat pour attester de la conformité de son projet à la réglementation municipale régionale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réalisation de travaux dans un cours d'eau sous compétence de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le certificat demandé par la ville de Matane est exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de La Matanie et ont été analysés par le conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté, est conforme au règlement numéro 242-2010, et son amendement 242-1-2010, qui régit l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D' la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la réglementation régionale applicable à la ville de Matane pour des travaux de nivellement de la plage du Parc des Îles;

QUE la ville de Matane devra remplir et acheminer le « Formulaire de déclaration de conformité des travaux » au bureau de la MRC à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 575-10-15

ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE TEMBEC MATANE – PROJET DE NETTOYAGE DE LA PRISE D'EAU DE LA STATION DE POMPAGE SUR LA RIVIÈRE MATANE

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 23 septembre 2015 de monsieur Frédéric Gagnon, surintendant technique à l'usine Tembec de Matane, concernant le projet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE l'usine Tembec de Matane entend procéder, à l'emplacement de coordonnées géographiques 48,823° de latitude nord et 67,5332° de longitude ouest de la Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, à des travaux de nettoyage de la prise d'eau de sa station de pompage afin de retirer le matériel granulaire qui s'y est accumulé;

CONSIDÉRANT QUE l'usine Tembec de Matane a demandé à la municipalité régionale de comté de La Matanie « MRC » d'émettre un certificat pour attester de la conformité de son projet à la réglementation municipale régionale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réalisation de travaux dans un cours d'eau sous compétence de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le certificat demandé par l'usine Tembec de Matane est exigé pour le renouvellement de leur certificat d'autorisation, délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de La Matanie et ont été analysés par le conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté, est conforme au règlement numéro 242-2010, et son amendement 242-1-2010, qui régit l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la réglementation régionale applicable à Tembec-Matane pour des travaux de nettoyage de la prise d'eau de sa station de pompage sur la rivière Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 576-10-15

ALLIANCE « ARIANE » POUR UNE POLITIQUE NATIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un collectif d'organismes intéressés par l'aménagement du territoire ont formé l'alliance ARIANE pour réclamer une Politique nationale de l'aménagement et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie partage les objectifs poursuivis par la démarche ARIANE qui vise notamment à instaurer un réel partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités en aménagement du territoire et en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pâquerette Coulombe et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie signifie son appui à la démarche de l'alliance ARIANE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 577-10-15

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION CM-249-08-15 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-249-08-15 de la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), et que ce dernier est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE les dernières modifications du RPEP sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le RPEP remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines (chapitre Q-2, r.6);

CONSIDÉRANT QUE le RPEP modifie le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE le Q-2, r.22 a été modifié par l'adoption du RPEP et qu'aucune consultation en bonne et due forme n'a été faite auprès des municipalités qui ont été mises devant le fait accompli;

CONSIDÉRANT QUE le RPEP modifie les distances à respecter entre une installation septique et un puits;

CONSIDÉRANT QUE les puits scellés forés avant le 1^{er} mars 2015 sont désormais considérés comme des puits non scellés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées aux deux règlements entraînent des situations où les propriétaires de résidences isolées doivent parfois déboursier des coûts exorbitants pour répondre aux nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE le statu quo n'est pas acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie fait siennes et appuie les démarches de la MRC des Pays-d'en-Haut;

QUE la MRC de La Matanie demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de réviser le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ainsi que le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées et d'assouplir les règlements pour permettre un droit acquis pour les puits scellés avant le 1^{er} mars 2015;

QUE la MRC de La Matanie demande aux instances gouvernementales de prévoir un financement adéquat pour aider les propriétaires visés à se conformer à ces nouvelles normes;

DE transmettre copie de la présente au ministre responsable de la région, au député provincial de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Fédération québécoise des municipalités, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec et à la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 578-10-15

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie est en vigueur depuis le 3 octobre 2005 et, qu'en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a procédé à l'adoption d'un projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé en date du 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de PGMR révisé doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission, conformément à l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit être constituée d'au plus dix (10) membres désignés par le Conseil de la MRC, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

DE recommander les personnes suivantes pour faire partie de la Commission de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de La Matanie :

1. M. André Morin, préfet de la MRC et maire de Grosses-Roches;
2. M. Jérôme Landry, maire de Matane;
3. M. Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables;
4. M^{me} Yvette Boulay, directrice générale de Saint-René-de-Matane;
5. M. Steve D'Auteuil – représentant du milieu des affaires;
6. M^{me} Lucie Lapointe – représentante du milieu sociocommunautaire;
7. M. Jean-Charles Gagnon – représentant du milieu syndical;
8. M. Simon Tweddell – représentant des groupes de protection de l'environnement;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements des membres sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 579-10-15

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT SER-DES-MONTS – TRAVAUX DE DÉGAGEMENT DE PLANTATIONS SUR LES TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 329-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant l'utilisation du Fonds TPI pour les opérations en lien avec le reboisement prévu pour la saison 2015 sur les TPI de la MRC;

CONSIDÉRANT la facture numéro 009398 de la SER-des-Monts, au montant de 24 512,50 \$ avant les taxes applicables, concernant des travaux de dégagement de plantations réalisés sur les TPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la SER-des-Monts de la facture numéro 009398 concernant des travaux de dégagement de plantations sur les TPI de la MRC de La Matanie, pour la saison 2015-2016, selon les taux décrits à la grille applicable aux terres publiques intramunicipales du Bas-Saint-Laurent, au montant total de 28 183,25 \$ taxes incluses, à même le Fonds TPI;

QUE lorsque les budgets du MFFP seront disponibles, le cas échéant, rembourser cette somme au Fonds TPI de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 580-10-15

AUTORISATION PAIEMENT TETRA TECH – MANDAT D'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT FORESTIER H012-097 SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie mandatant la firme-conseil Tetra Tech pour l'élaboration des plans et devis et l'estimation des coûts préalable à l'appel d'offres pour la reconstruction du pont forestier H012-097;

CONSIDÉRANT la facture numéro 15301806 de Tetra Tech, au montant de 8 765,00 \$ avant les taxes applicables, concernant l'élaboration des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à Tetra Tech de la facture numéro 15301806 concernant l'élaboration des plans et devis et l'estimation des coûts préalable à l'appel d'offres pour la reconstruction du pont forestier H012-097, au montant total de 10 077,56 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 266-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 581-10-15

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT FORESTIER H012-097 SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 499-09-15 autorisant le processus d'appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour la reconstruction du pont forestier H012-097 situé sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 22 octobre 2015 et la recommandation du comité d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) soumissionnaires ont répondu, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Projexco-Sema	445 725,25 \$
Excavation Mario Roy inc.	351 718,78 \$
2G Construction	616 967,35 \$
Groupe TNT	255 986,54 \$
Hamel Construction inc.	438 630,49 \$
Construction LGF	256 136,20 \$
Lafontaine Leclerc	438 969,48 \$
Les Ponts de l'Estuaire	178 556,18 \$
Construction RJ Bérubé	279 228,29 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie reconnaisse conforme et accepte la soumission de l'entreprise *Les Ponts de l'Estuaire* pour la reconstruction du pont forestier H012-097 situé sur le territoire de la municipalité de Les Méchins, au montant de 178 556,18 \$ taxes incluses;

QUE le devis, les plans, la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le coût des travaux soit assumé par le règlement d'emprunt numéro 266-2015;

QUE le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à poursuivre les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 582-10-15

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR BRANDON ROUSSEAU COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 20 DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Brandon Rousseau de Saint-Adelme à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Brandon Rousseau comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 29 octobre 2015, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Brandon Rousseau à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Brandon Rousseau soit rattaché à la caserne de Saint-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 583-10-15

SRSI – EMBAUCHE DE MADAME NADINE MONGEON COMME POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Nadine Mongeon de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Nadine Mongeon comme pompière à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 29 octobre 2015, celle-ci sera assujettie à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de madame Nadine Mongeon à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Nadine Mongeon soit rattachée à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 584-10-15

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL DESGAGNÉS À TITRE DE CHEF DE DIVISION PRÉVENTION ET OPÉRATIONS – POSTE CADRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 341-06-15 concernant l'embauche de monsieur Michel Desgagnés à titre de Chef de division en prévention du 6 juillet 2015 au 31 octobre 2015;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE monsieur Michel Desgagnés soit et est embauché à titre de Chef de division prévention et opérations pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, poste cadre, à compter du 29 octobre 2015, et ce, aux conditions suivantes :

- Salaire annuel 54 600 \$ à l'entrée en fonction et pour l'année 2016;
- Indexation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'IPC pour les années subséquentes, minimum 1 %, maximum 3 %;
- Le poste requiert une disponibilité 24 heures, et ce, 7 jours sur 7, une semaine sur deux pour partager la garde avec le directeur du service;
- Prise de garde le lundi matin 8 h 00 au lundi matin suivant 8 h 00;
- Semaine 1 : lundi au vendredi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00;
- Semaine 2 : lundi au mercredi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 15 h 00;
- Présence aux interventions en dehors de l'horaire régulier de travail rémunéré au taux horaire de 30,00 \$ durant la semaine de garde;
- Période de probation de 6 mois;
- Régime d'assurances collectives selon les modalités en vigueur, frais partagés à 50 % par l'employeur et admissibilité après six (6) mois;
- REER collectif, participation de l'employeur 6,75 % du salaire annuel de base, participation obligatoire de l'employé et admissibilité après six (6) mois;
- Trois semaines de vacances annuelles, et ce, à compter du 1^{er} anniversaire de l'embauche, à laquelle s'ajoute une semaine pour tenir compte de l'implication en soirée et les fins de semaines pour les diverses rencontres avec le personnel des différentes casernes sur le territoire;

- Banque annuelle de sept (7) jours de congés maladies/mobiles, monnayables à 100 % si non utilisés;
- Quatorze (14) jours fériés annuels;
- Frais de formation assumés par l'employeur;
- Paiement des frais de cotisation à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) et à l'association des chefs sécurtié incendie du Québec (ACSIQ) et participation à un congrès annuel;
- Fourniture de l'uniforme et de l'habit de combat par la MRC de La Matanie;
- Utilisation d'une camionnette identifiée au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie dans le cadre du travail sur le territoire et pour la période de garde;
- Remboursement des frais de kilométrage si utilisation à l'occasion du véhicule personnel.

QUE monsieur Michel Desgagnés, dans le cadre de ses fonctions et de son champs de compétences, soit autorisé à signer des documents pour et au nom du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 585-10-15

SRSI – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 502-09-15

CONSIDÉRANT la résolution numéro 502-09-15 autorisant l'appel d'offres sur invitations pour l'achat de trente-quatre cylindres d'air de 4 500 psi en carbone pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie et la révision du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'annuler la résolution numéro 502-09-15 et ne pas procéder à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SRSI – Autorisation paiement facture Groupe T.R.G. inc.

Les maires représentant les municipalités membres du Service régional de sécurité incendie discutent et posent des questions en lien avec la facture au montant de 5 986,75 \$ et la procédure d'achat. Il est convenu de référer la discussion et la décision au comité de gestion du service qui sera tenu à la suite de la présente séance.

VARIA

- a) contrat chargé projet;
- b) congrès FQM;
- c) absence représentant Matane;
- d) cour municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne dans la salle pose une question sur l'entente relative aux équipements supralocaux.

RÉSOLUTION 586-10-15

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*